

Règlements spécifiques 2021/2022 **SOCCER EXTÉRIEUR**

Modifications aux règlements

Les articles suivants ont été abrogés, modifiés ou ajoutés :

Aucune modification n'a été effectuée.

Toutes les modifications aux règlements sont indiquées en **rouge**.

Table des matières

1. Règlements du jeu	2
2. Admissibilité	2
3. Modalités de compétition	3
4. Modalités de classement	3
5. Responsabilités de l'institution hôte	4
6. Officiels	5
7. Délits et Sanctions	6
8. Mérites sportifs	7

1. Règlements du jeu

Les règles du jeu en vigueur sont celles de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), de Soccer Québec et de U SPORTS, éditions les plus récentes, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

1.1. Mi-temps

Temps alloué : 15 minutes (temps total du sifflet de la fin de la 1^{re} demie au sifflet du début de la 2^e demie)

1.2. Substitutions

Les substitutions sont limitées à six (6) durant le match et sont illimitées à la mi-temps.

Les substitutions sont limitées à trois (3) durant la prolongation et sont illimitées au début et à la mi-temps de la prolongation.

1.3. Horaire des matchs

Sur semaine, le 2^e match d'un programme double doit être établi 2 h 15 après l'heure prévue pour le premier match.

Les samedis et dimanches, le 2^e match d'un programme double doit être établi 2 h 30 après l'heure prévue pour le premier match.

Tous les matchs du dernier dimanche de la saison régulière doivent débiter à la même heure, à moins d'une contrainte importante au niveau de la disponibilité des terrains.

1.4. Modification au calendrier

Une équipe qui a quatre (4) étudiants-athlètes ou plus qui participent au championnat canadien des clubs durant le week-end de l'Action de Grâce peut faire une demande de modification au calendrier. La demande doit se faire par écrit en indiquant le nom du club civil et des étudiants-athlètes impliqués, au plus tard deux (2) jours ouvrables après que les équipes participant au championnat canadien soient connues.

1.5. Uniformes

Équipe receveuse : foncé
Équipe visiteuse : pâle

2. Admissibilité

Les règles d'admissibilité en vigueur sont celles des règlements de U SPORTS et du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

- Tout étudiant-athlète ayant évolué dans le réseau civil au cours de la saison estivale précédant sa saison universitaire et désirant évoluer dans la ligue universitaire du RSEQ doit obtenir une autorisation de participation de son club civil afin d'être considéré comme admissible. Celui-ci doit faire signer le bordereau d'autorisation requis auprès du président ou du directeur général de son club civil pour pouvoir évoluer dans le réseau de soccer universitaire.

3. Modalités de compétition

3.1. Composition de l'équipe

Le nombre de joueurs admissibles pour un match est de 18 joueurs.

3.2. Formule de compétition

Féminin : Chaque équipe s'affronte à deux (2) reprises pour un total de 14 parties.

Masculin : Chaque équipe s'affronte à deux (2) reprises pour un total de 12 parties.

3.3. Championnat

Quatre (4) équipes participent au championnat selon la formule suivante :

1/2 finale 1	4 ^e	vs	1 ^{er}
1/2 finale 2	3 ^e	vs	2 ^e
Finale	Reclassé 2 ^e	vs	Reclassé 1 ^{er}

En cas d'égalité lors du championnat :

- À la fin du match, si le pointage est égal, il y aura deux (2) prolongations de 15 minutes, selon les lois du jeu de la FIFA;
- Si l'égalité persiste, on procédera à des tirs au but, selon les lois du jeu de la FIFA.

Accès au championnat U SPORTS

Pour les années où il y a une (1) équipe du RSEQ qui participe au championnat U SPORTS, l'équipe qui remporte la finale provinciale accède au championnat U SPORTS.

Pour les années où il y a deux (2) équipes du RSEQ qui participent au championnat U SPORTS, l'équipe terminant en 1^{re} position au classement général de la saison a un accès automatique au championnat U SPORTS.

- Les quatre (4) équipes finalistes se disputent tout de même la bannière RSEQ.
- Si l'équipe qui remporte la finale provinciale a également terminé au 1^{er} rang du classement général de la saison, l'équipe finaliste du championnat provincial aura accès au championnat U SPORTS.

Représentation du RSEQ au championnat U SPORTS

Lorsque deux (2) équipes du RSEQ représenteront la conférence au championnat U SPORTS, l'équipe championne de la saison régulière sera identifiée « Québec 2 » et l'équipe championne de la finale provinciale sera identifiée « Québec 1 ».

4. Modalités de classement

4.1. Classement

Les points sont alloués de la façon suivante :

- Trois (3) points pour une victoire
- Un (1) point pour une partie nulle
- Zéro (0) point pour une défaite

Un match perdu par forfait l'est par le compte de trois (3) à zéro (0).

Une équipe qui se voit enlever une victoire comme sanction à toute irrégularité se verra retirer les points auxquels elle avait droit et l'annulation des buts marqués par elle au cours du match. L'équipe déclarée gagnante bénéficie des points de match et le maintien des buts qu'elle a marqués au cours de la partie.

4.2. Bris d'égalité

Le bris d'égalité est tel que défini dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

5. Responsabilités de l'institution hôte

Les responsabilités de l'institution hôte sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

5.1. Officiels mineurs, personnel de match et responsabilités

L'équipe hôte devra remettre à l'équipe visiteuse la feuille de match dûment complétée au moins 1 h avant l'heure prévue pour le match.

L'institution-hôte doit obligatoirement avoir un minimum de deux (2) coureurs de ballon par match avec un système à trois (3) ballons (un (1) sur le terrain et un (1) par coureur de ballon).

L'institution hôte est responsable de :

- Fournir le personnel nécessaire à la tenue du match (accueil, marqueur et annonceur);
- Fournir un vestiaire pouvant accommoder 18 joueurs;
- Tableau de pointage avec compte à rebours pour le début du match et la mi-temps;
- Offrir le service médical (article 5.2) 1 h avant le match, durant le match et 30 minutes après le match;
- Prendre les passes décisives

S'il y a un annonceur :

- S'assurer que celui-ci respecte les moments suivants pour la musique soit;
 - o durant l'échauffement;
 - o après un but;
 - o à la mi-temps;
 - o durant une pause causée par un joueur blessé;
- S'assurer que celui-ci annonce les buts, les passes, les changements et les cartons durant le match;
- S'assurer que l'annonceur annonce fréquemment que le match est un match de niveau universitaire tout en mentionnant les deux universités en présence.

5.2. Services médicaux

Les services médicaux requis sont tels que définis dans les règlements de sécurité de la fédération sportive nationale/provinciale et des règles du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

- Une (1) personne certifiée par un organisme reconnu en premiers soins doit être présente en tout temps sur les lieux de la compétition.

5.3. Transmission des résultats et statistiques

Les exigences concernant la transmission des résultats et statistiques sont telles que décrites dans le document à cet effet, édition la plus récente.

5.4. Transfert de films

5.4.1. Exigences techniques, prise/angle de vue

- La caméra doit être au centre du terrain et sur une plateforme surélevée;
- La caméra doit être maintenue par un trépied de façon à stabiliser l'image et éviter les tremblements qui pourraient survenir en main libre;
- La caméra doit être dos au soleil lorsque possible;
- L'enregistrement doit être filmé en continu;
- L'enregistrement doit être arrêté lors de la mi-temps;
- Une prise de vue du tableau indicateur doit être filmée au début de chaque séquence et après chaque jeu qui modifie le pointage du match;
- Plan d'ensemble : l'enregistrement doit saisir au moins la moitié du terrain;
- Plan rapproché des « corners », coups francs et « penalty » : L'opérateur peut agrandir le zoom pour avoir un plan rapproché et y inclure plusieurs joueurs tout en gardant une perspective d'ensemble adéquate;
- Plan rapproché lors d'altercation : L'opérateur peut agrandir le zoom pour avoir un plan rapproché et y inclure plusieurs joueurs impliqués;
- La poignée de main à la fin du match doit être filmée.

5.4.2. Plateforme d'échange

La plateforme d'échange de films utilisée est InStat.

5.4.3. Échéancier

- Tous les films de matchs doivent être mis en ligne avant 14 h le lendemain de chaque match;
- Tous les matchs de saison régulière et du championnat doivent être disponibles par téléchargement pour tous les membres et officiels via le système d'échange en ligne convenu;
- Les transferts de film doivent se faire normalement même si une des équipes ne joue pas le weekend suivant;
- Les échanges avant le premier match du calendrier régulier doivent faire l'objet d'une entente entre les équipes impliquées.

5.4.4. Sanctions si exigences techniques/échanciers non respectés

Les sanctions sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

- Dans l'éventualité d'un problème, il est de la responsabilité de l'institution de contacter les équipes concernées et le commissaire.

6. Officiels

Les statuts, processus et politiques concernant les officiels sont ceux précisés dans l'annexe d'arbitrage inclus le protocole d'entente avec la fédération sportive provinciale et des règlements du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

Les officiels doivent suivre la procédure de match suivante :

- Vérification des joueurs : au minimum 30 minutes avant le début du match;
- Poignée de main : Avant le début du match, l'entrée des joueurs partant sur le terrain se fait avec les officiels et tous s'alignent face à la foule au centre du terrain. Les joueurs de l'équipe hôte se dirigent vers les joueurs de l'équipe visiteuse pour la poignée de main;
- Début du 2^e match lors d'un programme double : 15 minutes après la fin du 1^{er} match;
- Feuille de match : Compléter la feuille de match en inscrivant les buteurs, les passes décisives (P), les cartons, les MVP de chacune des équipes. Les informations devront être validées par un membre du

personnel d'entraîneur de chacune des équipes lors de la remise de la copie de la feuille de match;

7. Délits et Sanctions

Les sanctions sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

7.1. Retard d'une équipe

Toute équipe en retard de plus de 30 minutes sur l'heure prévue du match perd le match par forfait.

7.2. Forfait en cours de saison

Lorsqu'une équipe est exclue d'une compétition ou déclarée forfait général en cours de saison, les buts marqués et alloués et les points acquis par les autres équipes à la suite de leurs matchs contre cette équipe sont annulés.

7.3. Cartons jaunes

Quiconque recevant deux (2) cartons jaunes lors d'un même match sera automatiquement suspendu pour un (1) match. Aucun de ces cartons jaunes ne sera comptabilisé dans le cumul des cartons jaunes et cela ne sera pas considéré comme un (1) carton rouge direct.

Quiconque recevant les sanctions suivantes lors d'une même saison sera soumis aux suspensions suivantes :

- Le cumul de trois (3) cartons jaunes entraîne une suspension d'un (1) match;
- Le cumul de cinq (5) cartons jaunes entraîne une suspension d'un (1) match;
- Le cumul de six (6) cartons jaunes et plus entraîne un minimum d'un (1) match de suspension sera appliqué et le dossier de l'étudiant-athlète sera jugé par le commissaire.

Les cartons jaunes sont effacés après le dernier match régulier de la saison.

Un joueur recevant un 3^e carton jaune lors du dernier match de la saison régulière pourra participer au 1^{er} match des séries éliminatoires sans aucune sanction. Un joueur recevant un 5^e carton jaune ou plus, lors du dernier match de la saison régulière sera suspendu pour le 1^{er} match des éliminatoires.

7.4. Cartons rouges

Les sanctions suivantes sont appliquées selon le type de carton rouge décerné :

Faute	Un (1) match automatique	Match supplémentaire
Commets une faute grossière	x	
Adopte un comportement violent	x	1
Crache sur un adversaire ou toute autre personne	x	2
Empêche l'équipe adverse de marquer un but, ou annihile une occasion de but manifeste en touchant délibérément le ballon de la main	x	
Annihile une occasion de but manifeste d'un adversaire se dirigeant vers son but en commettant une faute passible d'un coup franc ou d'un coup de pied de réparation	x	

Tiens des propos ou fais des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers	x	
Le joueur expulsé n'a pas immédiatement quitté le terrain	(selon sanction)	1
Geste commis envers un arbitre	x	Sanction en provenance de la FSQ
Recevoir un 2 ^e carton rouge direct dans la saison		3

7.5. Sanctions

Les sanctions seront émises au plus tard le mercredi à 14 h pour les matchs de la fin de semaine suivante. Les sanctions émises après cette date seront purgées la semaine suivante.

7.6. Suspensions reportées

Les suspensions obtenues lors du dernier match de la saison extérieure seront automatiquement purgées à l'automne suivant, pour les infractions suivantes :

- Cumul de deux (2) cartons jaunes dans le même match
- Cumul de trois (3) cartons jaunes
- Commets une faute grossière
- Empêche l'équipe adverse de marquer un but, ou annihile une occasion de but manifeste en touchant délibérément le ballon de la main
- Annihile une occasion de but manifeste d'un adversaire se dirigeant vers son but en commettant une faute passible d'un coup franc ou d'un coup de pied de réparation

Pour toutes les autres infractions, le commissaire déterminera si la suspension sera purgée à la saison extérieure ou à la saison intérieure.

8. Mérites sportifs

8.1. Championnat

Récompenses	Féminin	Masculin
Bannière de champion	1	1
Casquettes	28	28
Médailles d'or	30	30
Médailles d'argent	30	30
Trophées	1	1

8.2. Équipe(s) d'étoile(s)

La sélection des équipes d'étoiles se fait par vote des entraîneurs tel que définie dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente. Après la compilation des votes des entraîneurs, on enlève le plus bas pointage accordé à chaque joueur pour établir le résultat final.

Il y a deux (2) équipes d'étoiles et une (1) équipe d'étoiles de recrues de 11 étudiants-athlètes chacune (formation 1-4-4-2).

La composition des équipes d'étoiles est arrimée à celles de U SPORTS.



8.3. Honneurs individuels

La sélection des honneurs individuels qui suivent se fait par vote des entraîneurs ou des administrateurs tel que définie dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente:

- Athlète par excellence féminin, masculin;
- Joueur / Joueuse par excellence lors du match final du championnat;
- Recrue de l'année féminin, masculin;
- Prix de leadership et engagement social féminin, masculin;
- Entraîneur de l'année féminin, masculin.